

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2018 B 01704

Numéro SIREN : 839 096 906

Nom ou dénomination : 2MS Travaux

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2023 sous le numéro de dépôt P2023/000318

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

ORDONNANCE

Nous, Laurent GRANEL, Président du tribunal de commerce de Toulouse,

Vu la requête ci-jointe et les moyens exposés par :

La SAS 2MS TRAVAUX, 7 rue de la Colline aux Cèdres 31130 QUINT-FONSEGRIVES,
RCS Toulouse 839 096 906, représentée par Maître Pascal FAURY de la SELARL
AxiomAvocats, Espace Jeanne d'Arc, 9 rue Matabiau 31100 TOULOUSE,

tendant à voir proroger une nouvelle fois, d'un mois supplémentaire, le délai de réunion de
l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022,

Vu les dispositions des articles L. 225-100, L.242-10, R. 225-64 et R. 210-19 du Code de
Commerce,

Vu l'ordonnance du 28/06/2023,

PROROGEONS jusqu'au 30/11/2023

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de
l'exercice clos le 31/12/2022 de la SAS 2MS Travaux ;

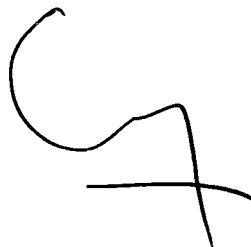
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés à la somme
de 33.34 € TTC (22.87 € HT – 4.57 € TVA – 5.9 € débours), à la charge de la partie
requérante.

Fait à Toulouse, le 03/10/2023

Le greffier,
Anne CHARRAS



Le Président du tribunal de commerce,
Laurent GRANEL

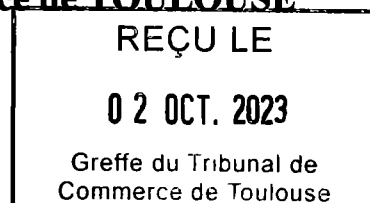


Pour copie certifiée conforme



2MS TRVAUX
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 100 000 euros
Siège social : 7 Rue de la Colline aux Cèdres 31130 QUINT-FONSEGRIVES
839 096 906 RCS TOULOUSE

REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal de commerce de TOULOUSE



LE SOUSSIGNÉ ERIC MERLY

Agissant en qualité de Gérant de la société LUSIS, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 7 Rue de la Colline aux Cèdres - 31130 QUINT-FONSEGRIVES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 814 458 402 RCS TOULOUSE,

elle-même Président de la société 2MS TRVAUX, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 7 Rue de la Colline aux Cèdres 31130 QUINT-FONSEGRIVES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 839 096 906 RCS TOULOUSE,

Assistée de Me Pascal FAURY, Avocat associé d'AxiomAvocats, Société d'avocats inscrite au barreau de TOULOUSE, domiciliée Espace Jeanne d'Arc, 9 rue Matabiau, 31000 TOULOUSE, Tél : 05 61 11 05 60,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la société 2MS TRVAUX a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2022,

Que, conformément à l'article L. 227-9 alinéa 3 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait organiser la séance de l'Associé unique appelée à statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'en raison d'opérations annexes mobilisant les équipes sur l'opérationnel de l'ensemble des de sociétés du groupe auquel elle appartient, l'établissement des comptes sociaux avait pris du retard,

Que compte tenu de ce décalage, la société 2MS TRAVAUX a déposé une requête en date du 16 juin 2023 au Greffe du Tribunal de commerce de Toulouse,

Que le Vice-Président du Tribunal de commerce de Toulouse, dans son ordonnance du 28 juin 2023, a prorogé de trois (3) mois le délai pour organiser la séance de l'Associé unique à l'effet de statuer sur lesdits comptes, soit jusqu'au 30 septembre 2023.

Que malgré ce délai supplémentaire, les comptes annuels en raison de problèmes techniques n'ont pu être transmis dans les délais au Commissaire aux comptes qui n'a pas pu effectuer sa mission de certification des comptes sociaux. Dès lors, la société 2MS TRAVAUX n'est pas en mesure d'organiser la séance de l'Associé unique à l'effet de statuer sur lesdits comptes dans le délai supplémentaire accordé.

C'est pourquoi les soussignés ont l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société 2MS TRAVAUX, à bénéficier d'un délai supplémentaire de DEUX (2) mois pour soumettre les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 à l'approbation de l'associé unique de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 alinéa 3 susvisé, soit jusqu'au 30 novembre 2023.

Fait à TOULOUSE
Le 28 septembre 2023

Pascal FAURY
Avocat Associé

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Pascal Faury, is written over the printed name and title. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the beginning and a vertical stroke at the end.